

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 30 mars 2023**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 7**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/04/2023 (accusé de réception du 07/04/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations de commerçants pour l'année 2023**

—————

**Il est proposé au conseil municipal d'apporter son soutien financier à cinq associations de commerçants pour des actions d'animations et de promotion du commerce et de l'artisanat du centre-ville de Quimper ainsi que d'apporter son aide à l'association des producteurs commerçants du marché bio de Kerfeunteun.**

**\*\*\***

**I. L'association des commerçants des Halles Saint François pour les illuminations**

La ville de Quimper verse à l'association des commerçants des Halles Saint François, depuis 2011, une subvention annuelle pour l'installation des décorations de Noël à l'intérieur du bâtiment. Il est convenu que l'association installe des décorations conformes à la réglementation en vigueur vis-à-vis des établissements recevant du public et ceci dans le respect d'un cahier des charges fourni par la ville.

En 2022, une subvention de 3 000 € a été attribué. Le même montant est demandé pour 2023.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 €.

**II. L'association Lokmaria, the place to be**

Créée fin 2017, l'association réunit 17 artisans, commerçants du quartier de Locmaria. Elle a pour objet de « fédérer les professionnels en mutualisant les savoirs faire et les compétences des forces vives du quartier afin de développer l'économie, l'image et la notoriété du quartier. Valoriser, animer et promouvoir l'art de vivre à Locmaria comme lieu de travail, de vie, lieu de détente et loisirs tout au long de l'année ».

En 2023, l'association souhaite valoriser les métiers et les savoir-faire de leurs adhérents autour de trois événements :

- Prolongation du projet exposition photographique sur le thème « couleurs et matières » initié en 2022. L'association propose la réalisation d'un book photo à cette occasion, dont le coût de rédaction est de 1 050 €. Les clichés seront unitairement détachables du Book et disponibles à la vente auprès des artisans/commerçants de Locmaria (coût de l'impression : 2 748 €) ;
- Participation au Journée Européennes des Métiers d'Arts du 27 mars au 02 avril ;
- Ateliers en fête au mois de décembre : 2 500 €.

En 2022, une subvention de 12 500 € avait été demandée et attribuée, notamment afin de contribuer au financement de l'exposition photographique pour 10 000 € (5 000 € pour les tirages photographiques et 5 000 € pour le paiement des photographes). L'association demande 6 500 € pour 2023.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 4 500 €.

### **III. L'association des commerçants « Les boutiques du Faubourg Saint Corentin »**

Cette association comprend les commerces des rues de la Mairie, Verdelet, Toul al Laer, du Frouit ainsi que la place Alexandre Massé. Forte de 25 commerçants, l'association du faubourg Saint Corentin fait preuve d'un dynamisme avéré au travers d'animations diverses participant à l'attractivité de ce quartier qui en a longtemps manqué par le passé.

Elle sollicite une subvention afin d'assurer un développement de son action et l'organisation de différentes manifestations :

- animation de pâques au mois d'avril ;
- braderie de printemps au mois de juin ;
- exposition de planches de bandes Dessinées et séances de dédicaces d'auteurs de Bd dans les librairies du quartier avec Pen Ar BD au mois de juin ;
- journée vin et gastronomie « Les Tablées du Frouit » fin juillet ;
- braderie vide grenier d'automne en septembre ;
- animations de Noël ;

En 2022, une subvention de 4 000 € a été accordé. L'association demande 4 500 €.

Il est proposé de verser une subvention de 4 500 €.

#### **IV. L'association Les Vitrites de Quimper**

L'association des Vitrites, qui regroupe 86 commerçants et artisans, sollicite financièrement la ville pour des animations de promotion du commerce et de l'artisanat en centre-ville. Les actions qu'elle réalise sont les suivantes :

- taol balaenn « braderie » d'hiver en février;
- animations lors de la quinzaine commerciale en avril ;
- taol balaenn « braderie » d'été le 05 août ;
- animations à l'occasion des fêtes de fin d'année « Noël » ;
- promotion du commerce et de l'artisanat du centre-ville par de la communication dans la presse. L'association relaye et informe aussi sur les différentes actions de la ville en faveur du commerce comme la gratuité du stationnement, les jours d'ouvertures du dimanche ;
- animations dans les halles ;
- mise en place d'actions et d'animations avec les partenaires comme la mairie, l'office de tourisme, l'UJAP ;
- aide aux commerçants adhérents aux Vitrites de Quimper pour la mise en place de services.

En 2022, une subvention de 23 000 € avait été demandée et attribuée afin de contribuer aux dépenses d'animations de l'association. L'association demande à ce que le montant de la subvention 2023 soit identique à celui de l'an passé.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 23 000 €

#### **V. L'association des producteurs commerçants du marché de Kerfeunteun**

L'association du marché de Kerfeunteun qui regroupe plus de 20 commerçants, sollicite une subvention pour valoriser leur marché bio du vendredi. Elle crée des événements et animations tout au long de l'année autour de dégustations de produits bio locaux, productions locales ainsi que des animations musicales basées sur la découverte et la mise en valeur des produits vendus et de la culture bretonne.

Ses membres souhaitent aussi mieux faire connaître leur marché aux habitants et aux visiteurs-touristes avec des actions ciblées de communication :

- campagne d'affichage et distribution de flyers en mars et en septembre « 50 points de distribution » ;

- opération de communication via côté Quimper en mars et septembre ;
- marché « Kerf en Fête – marché en fête pour les enfants » au mois de juin ;
- marché de rentrée « anniversaire : 30 ans du marché » au mois de septembre ;
- marché de Noël « chocolat chaud, vin chaud et soupe d'hiver » en décembre.

En 2022, une subvention de 1 500 € a été accordée. L'association demande 4 800 € pour l'année 2023.

Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 4 500 €.

\*\*\*

Il est demandé à ces différentes associations d'anticiper les demandes de subvention pour se conformer à la règle de dépôt des dossiers dans les services de la ville de Quimper. Elles devront donc déposer au plus tard, en septembre de l'année N pour l'exercice de l'année N+1.

Il est rappelé que les subventions devront être versées sous réserve de l'apport des justificatifs.

Pour rappel, en 2022 la ville a attribué 44 000 € de subvention aux associations de commerçants. Leurs demandes s'élèvent à 41 800 € pour l'année 2023.

\*\*\*

Madame Valérie LECERF-LIVET étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), avoir délibéré (47 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'attribuer les subventions suivantes aux associations de commerçants (ligne 94.6574.950 « soutien au commerce ») :

	Subvention attribuée en 2022	Subvention demandée en 2023	Subvention pour 2023
Halles St François	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Lokmaria	12 500 €	6 500 €	4 500 €
Boutiques du Faubourg	4 000 €	4 500 €	4 500 €
Les Vitrites de Quimper	23 000 €	23 000 €	23 000 €
Marché Bio Kerfeunteun	1 500 €	4 800 €	4 500 €
<b>Total</b>	<b>44 000 €</b>	<b>41 800 €</b>	<b>39 500 €</b>

2 - d'autoriser madame la maire à signer la convention à intervenir avec l'association « Les Vitrites de Quimper »